

## PROCES VERBAL DE REUNION

- Date** : Jeudi 21 octobre 2021
- Lieu** : Salle de reunion / Bureau PICMC
- Objet** : PREPARATION DU CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR)
- Mission** : PROJET CONNECTIVITE INTER-ÎLES DES COMORES (PICMC)

### ***A. Introduction***

Ouverture de la réunion d'information par le coordinateur du projet PICMC honoré par la presence du Directeur de Cabinet du Gouvernorat avec l'assistance des différents services techniques qui sont des parties prenantes à part entière du projet.

Ensuite, la mise en contexte de l'assistance par rapport aux différents enjeux et les composantes du Projet, de la presentation de l'équipe du groupement et le caractère urgent du projet par rapport au temps imparti sur la mise en oeuvre des différentes études.

Suivi d'une présentation par le groupement ARTELIA/AEQUO des différentes thématiques à développer durant l'atelier et dans le cadre de la mise en oeuvre d'un cadre de politique de restauration (CPR).

## B. DEROULEMENT

### I – Points discutés:

- Rappel et contexte du projet PICMC
- Présentation et explication des instruments de sauvegarde sociale déclenchés dans le cadre du projet Connectivité Inter-Îles des Comores du PICMC
- Mise en contexte de la notion d'un Cadre de Politique de Reinstallation, de son utilité et les prochaines phases du projet avant les travaux proprement dits,
- Cartographie des parties prenantes, notamment sur l'opérationnalité, les gaps et les outils institutionnels à mettre en oeuvre
- Annonce sur la mise à disposition des informations nécessaires constituant le CPR

### II – Questions posées:

- Est-ce que le Gouvernement et le Bailleur se sont déjà mis d'accord sur le principe de dédommagement des personnes impactées?

### III – Réponses apportées :

- La phase CPR doit tenir en compte des différents enjeux qui pourront se présenter dans la phase PAR, ainsi nous devons avoir un champ de vision plus large sur les différentes emprises possibles du projet, pour autant nous veillerons à respecter les exigences de la NES 5 de la Banque Mondiale sur les principes d'évitement, de minimisation et de compensation des personnes affectées par le projet.

### IV – Perceptions du projet:

- Reconnaissance du coordinateur du projet sur la teneur de l'exposé du cabinet sur les exigences de la Banque Mondiale et la consistance du CPR.
- Invitation de l'assistance par le coordinateur sur la nécessité de chaque partie prenante, notamment aux services techniques pour mettre à disposition les informations.
- Demande d'une assistance du cabinet de consultance pour assurer que la communauté et l'Etat puissent tirer des retombés positifs du projet;
- S'assurer aussi qu'on arrive à mettre en place des mécanismes plus légers et facilement exploitables pour ne pas alourdir le processus.
- C'est un projet qui fera l'objet de nombreuses analyses et discussions par les autorités comme auprès des communautés, car c'est un projet qui vise à fluidifier l'interconnectivité de la population des îles de l'archipel et par la suite promouvoir le développement économique de l'île.

### V – Suggestions et recommandations:

- Veiller à la facilitation de l'accès aux informations et documents légaux au niveau des différentes instances,
- Valoriser les pratiques locales, notamment en matière de VBG et sur le mécanisme de gestion des doléances
- S'inspirer des bonnes pratiques internationales en matière de rélocalisation.
- .....

Les parties prenantes présentes n'ont pas d'objection sur la mise en oeuvre du projet qui est considéré comme levier du développement de l'île ainsi qu'à l'archipel des Comores en général. Beaucoup de sujets aussi ont été abordés et discutés, notamment en matière de mise en place d'un Comité Administratif d'Évaluation ad'hoc (CAE), d'un Comité de Règlement des Litiges (CRL) et d'une agence de paiement.

D'autres thématiques sur la définition de l'éligibilité, cut-off date, besoin en Renforcement de Capacités, Mécanisme de Gestion des Plaintes, Violence basée sur les Genres, Prises en charge des personnes vulnérables et les Stratégies de Communication à mettre en place ont été discutées.

#### D. Situation et suite à donner

ELEMENT CONSTITUTIF DU CPR	INFORMATION ISSUE DES PARTICIPANTS	RECOMMANDATIONS	PROCHAINES ETAPES
<p>MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)</p>	<p>Il existe des comités de règlement de litiges déjà opérationnel au niveau de la population comorienne et qui est surtout basé sur des négociation et arrangement à l'amiable au niveau local (villageois) et ce n'est qu'à défaut d'une négociation à l'amiable que l'affaire va directement au tribunal</p> <p>Au niveau local, c'est le chef de village qui essaie d'arranger les litiges et doléances à l'amiable en présence des témoins et à défaut de compétence de cette première étape que le chef de village fait recours aux Notables de l'appuyer.</p> <p>C'est après toutes ces tentatives d'arrangement à l'amiable que l'affaire arrive au tribunal et parfois le tribunal renvoi encore l'affaire au niveau local pour un arrangement à l'amiable, car les décisions du tribunal pourront déclencher un nouveau conflit dormant et même les décisions du tribunal pourront être caduque aux yeux de la communauté, synonyme d'un mauvais jugement, mais c'est juste un bon procès</p> <p>Les Us locaux préconisent que les personnes qui avaient fait l'appel à négociation paient les frais qui sont d'habitude symbolique qui va prendre en charge les frais de déplacement et le repas des</p>	<p>3 niveaux de résolution de plaintes sont recommandés</p> <p>1 - Au niveau local 2 - Au niveau communal - Le conseil Consultatif c'est un comité déjà opérationnel qui résolut les plaintes au niveau communal 3 - Au niveau des îles</p> <p>Les Niveaux seront composés comme suit:</p> <p>1 - Au niveau local - Chef de village - Notable - Ouliman</p> <p>2 - Au niveau communal - Le conseil Consultatif - Du Conseil Communal - Des chefs de Villages - Du représentant des OSC - Du représentant des polices municipales - Du représentant religieux - Du représentant des opérateurs économiques - Du représentant de la Sante - Du représentant de l'Education - Du représentant des PAPs - Chef de village - Notable - Ouliman</p> <p>3 - Au niveau des îles - Du représentant du gouvernorat - Des chefs de Villages - Du représentant des OSC</p>	

ELEMENT CONSTITUTIF DU CPR	INFORMATION ISSUE DES PARTICIPANTS	RECOMMANDATIONS	PROCHAINES ETAPES
	<p>personnes y est présent pendant le règlement des litiges.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Du représentant des polices nationales</li> <li>- Du représentant religieux</li> <li>- Du représentant des opérateurs économiques</li> <li>- Du représentant de la direction régionale de la Sante</li> <li>- Du représentant de la direction régionale de l'Education</li> <li>- Du représentant des PAPs</li> <li>- Chef de village</li> <li>- Notable</li> <li>- Ouliman</li> </ul>	
<p>LEGISLATION</p>	<p>Le texte foncier existe depuis la période coloniale. Trois (3) types des textes fonciers existent et sont applicables dans la région, ce sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Minaj: c'est un droit social au musulman</li> <li>- le coutume</li> <li>- le droit français</li> </ul> <p>Les quelques loi et décret évoqués durant l'atelier sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*loi sur la légalisation du territoire</li> <li>*loi sur la décentralisation aux Comores</li> <li>*Décret du 06 janvier 1935 pour l'expropriation pour cause d'utilité publique- droit Afrique</li> <li>*Décret n° 57/243 du 24 février 1957 : procédure d'expropriation spéciale à la suite d'octroi des concessions domaniales</li> <li>*loi sur la Gestion Intégrée Zone Cotière (GIZC)</li> </ul>	<p>Trouver la juste valeur entre les textes existants, les bonnes pratiques de la région et la norme de la banque mondiale</p>	

ELEMENT CONSTITUTIF DU CPR	INFORMATION ISSUE DES PARTICIPANTS	RECOMMANDATIONS	PROCHAINES ETAPES
COMMISSION AD'HOC D'EVALUATION (CAE)	<p>La Commission Ad'HOC d'évaluation sera composée des représentants des parties prenantes institutionnelles concernées par le projet, a savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du Gouvernorat</li> <li>- Des Mairies de communes impactées</li> <li>- Du Ministère des Transports</li> <li>- Du service Trésorerie</li> <li>- Du service domanial</li> <li>- Du service de l'environnement</li> <li>- Du service de l'urbanisme</li> <li>- Des OSC</li> <li>- Des Notables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CAE est une plateforme de travail et de concertation en possession du Gouvernorat en coordination avec les consultants et le PICMC</li> <li>- Le Gouvernorat assure et assume l'accueil et héberge les réunions du CAE, position partagée et approuvée par le Secrétaire Generale du Gouvernorat</li> <li>- Le Titre du Gouverneur est Honorifique, ainsi il faut que le Gouvernorat désigne une personne disponible et chargée de la direction de ce comité à même rang qu'un coordinateur.</li> <li>- Fixer l'appellation des textes que le gouvernorat (Arrêté du Gouvernorat)</li> <li>- Pour la mobilisation des forces, le Gouvernorat fait recours au Prefet et le Prefet ordonne les forces, par contre le Gouvernorat peut mobiliser la Gendarmerie nationale si nécessaire</li> <li>- Il faut que toutes les forces vives soient membres du CAE</li> </ul>	
L.VBG	<p>L'aspect VBG n'est pas un sujet discuté dans la communauté musulmane, car la religion l'interdit déjà et rares sont les agressions et violences sur les genres</p>	<p>Conscient de l'importance de la mise en œuvre d'une plateforme de lutte contre les VBG, surtout par rapport aux éventuelles mains-d'œuvre étrangères pendant la phase des travaux</p> <p>Implication des femmes sur la mise en place et pour le fonctionnement de la plateforme de lutte contre le VBG ainsi que dans les plateformes de règlement des litiges impliquant des femmes.</p>	<p>Mise en place et opérationnalisation de la plateforme de lutte contre le VBG en impliquant les femmes dans le processus</p>
SITE DE REINSTALLATION	<p>Pour les éventuelles relocalisations dans le cadre du projet de construction du port de Chindini, la Municipalité n'a pas de pouvoir pour statuer un terrain et le Service des domaines ne disposent pas de règlement ou délibération qui met a disposition un terrain pour un site de relocalisation, par</p>	<p>Pas encore de réglementation pour le moment, donc pas de site. Par contre il y a des sites qui pourront être affectés à la réinstallation involontaire.</p> <p>Il a des sites sauvages, mais il faut les déclasser</p>	

ELEMENT CONSTITUTIF DU CPR	INFORMATION ISSUE DES PARTICIPANTS	RECOMMANDATIONS	PROCHAINES ETAPES
	<p>contre on peut trouver facilement cet emplacement</p> <p>Site de nouvelle ville (Plan d'urbanisme), Il ya projet d'aménagement de Moroni (en phase d'élaboration) . Il y a un cabinet de France qui est en phase d'étude pour la ville de Moheli.</p> <p>Il faut aussi voir de près le projet de site touristique qui est en cours d'élaboration actuelle.</p> <p>Relocalisation en dehors de l'île quasiment impossible pour les personnes concernées</p> <p>Relocalisation à l'autre bout de l'île improbable, par contre travailler à l'autre bout OUI</p> <p>Un Kwasa relocalisé à 5km peut engendrer un surcoût – ou un déplacement économique dans une autre zone économique pourra être envisageable</p> <p>Pour l'acquisition d'un Titre foncier, il faut prévoir 1 000 000 FC pour l'immatriculation d' 1Ha dans la zone de Chindini avec un délai d' un an et plus</p>	<p>Il faut que l'équipe de terrain observe, discute avec les autorités locales sur la réalité de terrain et propose par la suite un site préalablement mis à disposition par la population et communauté de base.</p>	
ELIGIBILITE	Aucune expérience pour l'Union des Comores	Se référer aux bonnes pratiques des études sur la réinstallation des pays de l'océan indien et des pays d'Afrique	
CUT OFF DATE	Aucune expérience pour l'Union des Comores	Se référer aux bonnes pratiques des études sur la réinstallation des pays de l'océan indien et des pays d'Afrique	
SUIVI EVALUATION	Aucune expérience concrète pour l'Union des Comores par rapport au PAR/MOIS	<p>Il faut bien impliquer les parties prenantes clés dans une démarche de transparence et de vigilance</p> <p>Faire preuve d'attention particulière sur l'approbation des dossiers officiels ainsi que leur publication</p> <p>Se référer aux bonnes pratiques des études sur la réinstallation des pays de l'océan indien et des pays d'Afrique</p>	

ELEMENT CONSTITUTIF DU CPR	INFORMATION ISSUE DES PARTICIPANTS	RECOMMANDATIONS	PROCHAINES ETAPES
CRITERE DE VULNERABILITE	<p>Priorisation des femmes seules et enfants dans le processus d'évaluation</p> <p>Les personnes à mobilité réduite aussi méritent des attentions particulières notamment en matière de choix du site de réinstallation</p> <p>Les personnes qui vont perdre leur source de revenus se trouvent dans une position de vulnérabilité aussi,</p>	<p>Il ne faut pas confondre la pauvreté avec la vulnérabilité sinon tout le monde sera vulnérable</p> <p>La vulnérabilité n'est pas liée à la situation économique ou de certaines incapacités, mais va au-delà des aspects physique et économique. Une personne délocalisée devient vulnérable, car il a de l'attachement et sentiment à son ancien domicile et de son activité.</p>	
BESOIN EN RENFORCEMENT DE CAPACITE	<p>Les parties prenantes n'ont aucune notion aux procédures de réinstallation</p>	<p>Former et assister les parties prenantes dans toute phase de réinstallation</p>	
SYSTEME DE COMPENSATION	<p>La compensation des PAPs devra être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faite au niveau local</li> <li>- Transparente</li> </ul>	<p>2 hypothèses pour le système de paiement des PAPs sont recommandées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'implication de l'Etat comorien à travers du service décentralisé compétent ( la trésorerie) qui assure le paiement de la compensation.</li> <li>- l'implication d'une institution financière privée qu'il soit de la compensation en nature ou en espèce.</li> </ul>	
PRIX DE REFERENCE	<p>Allons-nous nous référer sur le prix référentiel du marché ou par rapport au prix auprès du service fiscal ou du commerce ?</p>	<p>Pour les biens et cultures, l'évaluation du prix de compensation est toujours actualisée à la période des évaluations</p>	
PERTE DE REVENU	<p>Les personnes qui vont subir une perte de revenu doivent être compensées pour leurs pertes et une solution alternative pérenne doit être mise en place</p>	<p>Nécessité d'avoir la statistique sur les opérateurs et autres secteurs d'activités qui gravitent autour du port. Pour les opérateurs de Kwasa en particulier, il faut bien définir leur fréquence et zone de travail.</p>	
SITE SENSIBLE	<p>Les sites archéologiques, culturels et cultuels sont classés comme sensibles.</p>	<p>Favoriser toujours la politique d'évitement des sites sensibles dans la mesure du possible afin d'éviter de déclencher d'autres normes sur les conditionnalités de la banque .</p>	

La réunion s'est arrêtée à 12 h 50 min

Faite à Moroni, le 21 octobre 2021

Le rapporteur,

Représentant de l'audience,



# UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

## MINISTRE DES TRANSPORTS MARITIME ET AERIEN

### PROJET CONNECTIVITE INTER-ILES DES COMORES (PICMC)

#### Liste de présence

Ordre du jour : Ateliers de Consultation des Parties Prenantes en vue de la Préparation du cadre de politique de Reinsulation des (PICMC)

Date : le 21 octobre 2021

Lieu : Bureau de l'UOP

N°	Nom et prénom	Département	Tél/email	Signature
1.	RAZAKAMAHEFA NINO	ARTELIA/AEQVO	+269 425 6961 +261 34 51 878 22 razakamino@yahoo.fr	
2.	FANOMEZANA Jacques.	ARTELUO/AEQVO	+261 34 91 412 00 jequis.fanomezana@maestelgroup.com.	
3.	RANDRI AMANIRAKA Michaël	ARTELIA/AEQVO +269 425 6964	+261 32 12 96 89 mandriamanirakana@eqvo.mg	
4.	DAMAROKOTO Zo	ARTELIA/AEQVO	Zo.ramarokoto@eqvo.mg	

N°	Nom et prénom	Département	Tél/email	Signature
5.	Aboukcarin Hassan M	Directeur de Cabinet Gouvernement	Tél: 3622604 karimay295@yahoo.fr	
6.	Ahamada Syofr	chef de département de la planification et suivi concessions	326 08 74 dptgordan 86 gmail com	
7.	Bobou Mina	RSE/PICMC	327 4865 rse.connectivite.comoros@ gmail.com	
8.	Mbechigi Faredi	CS EES / DGEF	mbechigifaredi@gmail.com 3374135	
9.	MIRINA Iainahery Sanga Hancock	ARIELIA - AEGWO Expert en RSE/ICMC	+261 32 12 960 00 iangaliand@orange.mg	
10.	MUSBAH Ahamada Ibrahim	DA SOCCOMAT.	330477 musbohola@yahoo.fr	
11.	KAMAL ILI ASSA	DOMAINES	3685814 chamalkamal2@gmail.com	
12.	Said HISSANE Aboubaçar Medjidji	ANIAM	325 58 22 maubdimasidi@lelybanc	
13.	MOHAMMED MAMMOU ATTAMMAT	Coordinateur	3384348	
14.	Soilehi Zaitoune	Assistante / PICMC	adm.connectivite.comoros @gmail.com	
15.	SAIDRIDINE Abdennane	RSS/PICMC	rse.connectivite.comoros@gmail.com	
16.	Bahidjat Abdollah	RPM/PICMC	rpm.connectivite comoros@gmail.com	
17.	Alhad Mohamed Chaoufi	APM/PICMC	rpm.connectivite.comoros @gmail.com / 31696776	
18.	M. Youssouf HASSIHALI	RAF / PICMC	rse.connectivite.comoros@gmail.com Com	

N°	Nom et prénom	Département	Tél/email	Signature
19.	MOUSSA HODARI	ARTELIA/AEQUOMBAROZOHON.B.	3285479	
20.				
21.				
22.				
23.				
24.				
25.				
26.				
27.				
28.				
29.				
30.				
31.				
32.				

## PROCES VERBAL DE REUNION

- Date** : Vendredi 15 octobre 2021
- Lieu** : Salle multifonctionnelle de Fomboni
- Objet** : PREPARATION DU CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR)
- Mission** : PROJET CONNECTIVITE INTER-ÎLES DES COMORES (PICMC)

### *A. Introduction*

Ouverture de la réunion d'information par le représentant du Gouvernorat de Moheli avec l'assistance des différentes parties prenantes du projet, notamment par le Responsable de sauvegarde sociale du projet PICMC, des services techniques décentralisés, des collectivités territoriales déconcentrées ainsi que les Sociétés civiles de Moheli. Suivi d'une présentation par le groupement ARTELIA/AEQUO des différentes thématiques à développer dans le cadre de la mise en oeuvre d'un cadre de politique de restauration (CPR).

## B. DEROULEMENT

### I – Points discutés:

- Rappel et contexte du projet PICMC
- Présentation et explication des instruments de sauvegarde sociale déclenchés dans le cadre du projet de Connectivité Inter-Îles des Comores du PICMC
- Mise en contexte de la notion d'un Cadre de Politique de Reinstallation, de son utilité et les prochaines phases du projet avant les travaux proprement dits,
- Cartographie des parties prenantes, notamment sur l'opérationnalité, les gaps et les outils institutionnels à mettre en oeuvre
- Annonce sur la mise à disposition des informations nécessaires constituant le CPR

### II – Questions posées:

- Pourquoi sommes-nous obligés de suivre les critères de la Banque Mondiale si les Us et Coutumes comoriens nous permettent d'avancer plus facilement et rapidement?
- Le design du projet retenu par les parties prenantes au début consistait à l'extension du quai seulement et non pas à l'aménagement d'un terre-plein ou autres infrastructure sur sol, donc pourquoi à t-on besoin de cela aujourd'hui, car cela va engendrer une relocalisation de la communauté, mais aussi un coût supplémentaire pour le Gouvernement Comorien?

### III – Réponses apportées :

- La phase CPR doit tenir en compte des différents enjeux qui pourront se présenter dans la phase PAR, ainsi nous devons avoir un champ de vision plus large sur les différentes emprises possibles du projet, pour autant nous veillerons à respecter les exigences de la NES 5 de la Banque Mondiale sur les principes d'évitement, de minimisation et de compensation des personnes affectées par le projet.
- La Banque Mondiale n'oblige pas la communauté hôte de se plier aux exigences, mais plutôt de se conformer à ce qu'il n'y aura pas d'appauvrissement des PAPs à cause du projet.

### IV – Perceptions du projet:

- C'est un projet qui est le bienvenu aux yeux des autorités comme auprès des communautés, car c'est un espoir pour faciliter la connection de l'île de Moheli avec les autres îles de l'archipel et par la suite promouvoir le développement économique de l'île. C'est un projet discuté depuis longtemps et objet de plusieurs ateliers à Moheli dont les autorités de l'île attendent beaucoup.

- .....
- .....

### V – Suggestions et recommandations:

- Il faut faciliter l'accès aux informations et documents légaux au niveau des différentes instances,
- valoriser les pratiques locaux, notamment en matière de VBG et sur le mécanisme de gestion des doléances
- S'inspirer des bonnes pratiques internationales en matière de relocation.

- .....
- .....
- .....
- .....

Les parties prenantes présentes n'ont pas d'objection sur la mise en oeuvre du projet qui est considéré comme levier du développement de l'île ainsi qu'à l'archipel des Comores en général. Beaucoup des sujets aussi ont été abordés et discutés, notamment en matière de mise en place d'un Comité Administratif d'Evaluation ad'hoc (CAE), d'un Comité de Règlement des Litiges (CRL) et d'une agence de paiement.

D'autre thématique sur la définition de l'éligibilité, cut-off date, besoin en Renforcement de Capacités, Mécanisme de Gestion des Plaintes, Violence basé sur les Genres, Prises en charge des personnes vulnérables et les Stratégies de Communication à mettre en place.

#### D. Situation et suite à donner

ELEMENT CONSTITUTIF DU CPR	INFORMATION ISSUE DES PARTICIPANTS	RECOMMANDATIONS	PROCHAINES ETAPES
MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)	<p>il existe des comités de règlement de litiges déjà opérationnel au niveau de la population comorienne</p> <p>1 - Au niveau local</p> <p>2 - Au niveau communal - Le conseil Consultatif c'est un comité déjà opérationnel qui résolut les plaintes au niveau communal</p> <p>Cette comité est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du Conseil Communal</li> <li>- Des chefs de Villages</li> <li>- Du représentant des OSC</li> <li>- Du représentant des forces de l'ordre</li> <li>- Du représentant religieux</li> <li>- Du représentant des opérateurs économiques</li> </ul>	<p>Les participants ont proposé 4 niveaux de résolution de plaintes</p> <p>1 - Au niveau local</p> <p>2 - Au niveau communal - Le conseil Consultatif</p> <p>c'est un comité déjà opérationnel qui résolut les plaintes au niveau communal</p> <p>3 - Au niveau des îles</p> <p>4 - Au niveau national</p> <p>Les Niveaux seront composés comme suit:</p> <p>1 - Au niveau local</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef de village</li> <li>- Notable</li> <li>- Ouliman</li> </ul> <p>2 - Au niveau communal - Le conseil Consultatif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du Conseil Communal</li> <li>- Des chefs de Villages</li> <li>- Du représentant des OSC</li> <li>- Du représentant des polices municipales</li> <li>- Du représentant religieux</li> <li>- Du représentant des opérateurs économiques</li> <li>- Du représentant de la Sante</li> <li>- Du représentant de l'Education</li> <li>- Du représentant des PAPs</li> <li>- Chef de village</li> <li>- Notable</li> <li>- Ouliman</li> </ul> <p>3 - Au niveau des îles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du représentant du gouvernorat</li> <li>- Des chefs de Villages</li> <li>- Du représentant des OSC</li> </ul>	

ELEMENT CONSTITUTIF DU CPR	INFORMATION ISSUE DES PARTICIPANTS	RECOMMANDATIONS	PROCHAINES ETAPES
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Du représentant des polices nationales</li> <li>- Du représentant religieux</li> <li>- Du représentant des opérateurs économiques</li> <li>- Du représentant de la direction régionale de la Sante</li> <li>- Du représentant de la direction régionale de l'Education</li> <li>- Du représentant des PAPs</li> <li>- Chef de village</li> <li>- Notable</li> <li>- Ouliman</li> </ul> <p>4 - Au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du représentant du gouvernement</li> <li>- Des chefs de Villages</li> <li>- Du représentant des OSC</li> <li>- Du représentant des polices Nationale</li> <li>- Du représentant religieux</li> <li>- Du représentant des opérateurs économiques</li> <li>- Du représentant du Minisitère de la Sante</li> <li>- Du représentant de du Minisitère de l'Education</li> <li>- Du représentant des PAPs</li> <li>- Chef de village</li> <li>- Notable</li> <li>- Ouliman</li> </ul>	
LEGISLATION	<p>Le texte foncier existe depuis la période coloniale. Trois (3) types des textes fonciers existent et sont applicables dans la région, ce sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Minaj: c'est un droit social au musulman</li> <li>- le coutume</li> <li>- le droit français</li> </ul> <p>Les quelques loi et décret évoqués durant l'atelier sont:   *loi sur la légalisation du territoire</p> <p>                  *loi sur la décentralisation aux Comores</p>	<p>Trouver la juste valeur entre les textes existants, les bonnes pratiques de la région et la norme de la banque mondiale</p>	

ELEMENT CONSTITUTIF DU CPR	INFORMATION ISSUE DES PARTICIPANTS	RECOMMANDATIONS	PROCHAINES ETAPES
	<p>*Décret du 06 janvier 1935 pour l'expropriation pour cause d'utilité publique- droit Afrique</p> <p>*Décret n° 57/243 du 24 février 1957 : procédure d'expropriation spéciale à la suite d'octroi des concessions domaniales</p> <p>*loi sur la Gestion Intégrée Zone Cotière (GIZC)</p>		
<p>COMMISSION AD'HOC D'EVALUATION (CAE)</p>	<p>La Commission Ad'HOC d'évaluation sera composée des représentants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du Gouvernorat</li> <li>- Des Mairies de communes impactées</li> <li>- Du Ministère des Transports</li> <li>- Du service Trésorerie</li> <li>- Du service domanial</li> <li>- Du service de l'environnement</li> <li>- Du service de l'urbanisme</li> <li>- Des OSC</li> <li>- Des Notables</li> </ul>	<p>Néant</p>	
<p>L.VBG</p>	<p>L'aspect VBG n'est pas un sujet discuté dans la communauté musulmane, car la religion l'interdit déjà et rares sont les agressions et violences sur les genres. Un centre d'écoute est déjà disponible au niveau communautaire et qui traite les différents types de violence sur les femmes et les enfants.</p>	<p>Conscient de l'importance de la mise en œuvre d'une plateforme de lutte contre les VBG, surtout par rapport aux éventuelles mains-d'œuvre étrangères pendant la phase des travaux.</p> <p>Implication des femmes sur la mise en place et pour le fonctionnement de la plateforme de lutte contre le VBG.</p>	<p>Mise en place et opérationnalisation de la plateforme de lutte contre le VBG en impliquant les femmes dans le processus.</p>

ELEMENT CONSTITUTIF DU CPR	INFORMATION ISSUE DES PARTICIPANTS	RECOMMANDATIONS	PROCHAINES ETAPES
SITE DE REINSTALLATION	<p>Pour le port de Bangoma les participants ont proposé un site de réinstallation situant au quartier de MAHORAN ce site est un terrain privé appartenant à Mr BOMAÏDI MALIKI</p> <p>Le site de Hoani est actuellement en cours d'investigation des sites potentiels de réinstallation</p>	Néant	
ELIGIBILITE	Aucune expérience pour l'Union des Comores	Se référer aux bonnes pratiques des études sur la réinstallation des pays de l'océan indien et des pays d'afrique	
CUT OFF DATE	Aucune expérience pour l'Union des Comores	Se référer aux bonnes pratiques des études sur la réinstallation des pays de l'océan indien et des pays d'afrique	
SUIVI EVALUATION	Aucune expérience pour l'Union des Comores	Se référer aux bonnes pratiques des études sur la réinstallation des pays de l'océan indien et des pays d'afrique	
CRITERE DE VULNERABILITE	<p>Priorisation des femmes seules et enfants dans le processus d'évaluation</p> <p>Les personnes à mobilité réduite aussi méritent des attentions particulières notamment en matière de choix du site de réinstallation</p> <p>Les personnes qui vont perdre leur source de revenus se trouvent dans une position de vulnérabilité aussi,</p>	<p>Il ne faut pas confondre la pauvreté avec la vulnérabilité sinon tout le monde sera vulnérable</p> <p>La vulnérabilité n'est pas liée à la situation économique ou de certaines incapacités, mais va au-delà des aspects physique et économique. Une personne délocalisée devient vulnérable, car il a de l'attachement et sentiment à son ancien domicile et de son activité.</p>	
BESOIN EN RENFORCEMENT DE CAPACITE	Les parties prenantes n'ont aucune notion aux procédures de réinstallation	Former et assister les parties prenantes dans toute phase de réinstallation	

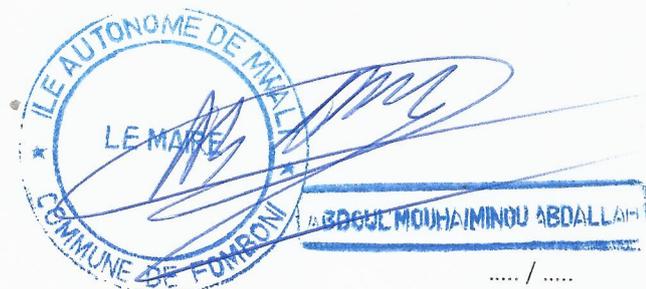
ELEMENT CONSTITUTIF DU CPR	INFORMATION ISSUE DES PARTICIPANTS	RECOMMANDATIONS	PROCHAINES ETAPES
SYSTEME DE COMPENSATION	La compensation des PAPs devra être : - Faite au niveau local - Transparente	Les participants ont recommandé 2 hypothèses pour le système de paiement des PAPs, <b>Hypothèse 1:</b> L'implication de l'Etat comorien à travers du service décentralisé compétent ( la trésorerie) qui assure le paiement de la compensation.  <b>Hypothèse 2:</b> La plication d'une institution financière privée qu'il soit de la compensation en nature ou en espèce.	
PRIX DE REFERENCE	Le prix référentiel se base sur le prix du marché	Pour les habitations et constructions diverses, les participants s'intéressent sur la compensation en nature, sur ce, ils suggèrent de faire appel à des sociétés de construction afin d'obtenir une habitation qui respecte les normes et les règles de l'art.	
PERTE DE REVENU	Les personnes qui vont subir une perte de revenu doivent être compensées pour leurs pertes et une solution alternative pérenne doit être mise en place	Pour les opérateurs de Kwasa en particulier, ils suggèrent une reconversion en pêcheurs pour ceux qui ne peuvent plus exercer le transport maritime après la relocalisation de leur zone de travail	
SITE SENSIBLE	Les sites sensibles sont intouchables, mieux vaut les éviter au maximum Une mosquée pourra être délocalisée, par contre il est inconcevable de relocaliser les sites sacrés comme les cimetières	Favoriser toujours la politique d'évitement des sites sensibles dans la mesure du possible	

La réunion s'est arrêtée à 12 h 15 min

Faite à Moheli, le 15 octobre 2021

Le rapporteur,

Représentant de l'audience,

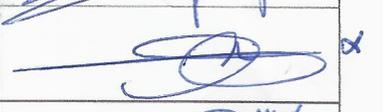
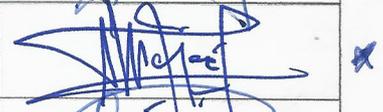
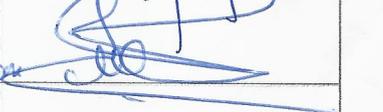


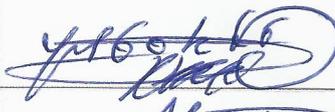
LE MAIRE  
COMMUNE DE FOMBONI  
ABDUL MOUHAMINOU ABDALLAH

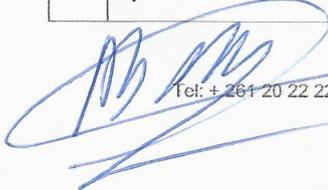
..... / .....

### FICHE DE PRESENCE

**Date** : Vendredi 15. Octobre 2021  
**Lieu** :  
**Objet** : REUNION DE PREPARATION DU CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR)  
**Mission** : PROJET CONNECTIVITE INTER-ÎLES DES COMORES (PICMC)

N°	Nom et Prénoms	H/F	Contact et Attribution	Emargement
1.	FANOMEZANA Jaques Eldric Michel	H	ARTELIA/AEQUO +261 20 22 225	 x
2.	RAZAKAMAHEFA NINO.	H	ARTELIA/AEQUO +261.20.22.225	 x
3.	Moussa Madi Haba	H	332 08 28 inspecteur du Trésor	
4.	ABDOUL LATIF Abdallah	H	320 3740 abd.latif@jaho.fr	
5.	RANDRIAMANIRAKA Michaël	H	ARTELIA/AEQUO +261321296009	 x
6.	NOUHER ANZIZI	F	332 - 04 - 55 Nouher.0311@gmail.com	
7.	ABOUCAR SAIDCHANFI	H	340 56 72 saidchanfi@yahoo.com	
8.	FIDHOYA MOURDI	F	3200729	
9.	Zam-Zam ISMAEL	F	367-78 55	
10.	TOILIDINE INRFANE	H	320 36 22	
11.	Soiliki Kadisoiliki	H	339 69 5 6	
12.	SAID MOHAMED Soiliki	H	356 06 75	

N°	Nom et Prénoms	H/F	Contact	Emargement
13.	Dhahalia Ahmed	F	332 80 82	
14.	Nouamou Abou	F	336 10 03	
15.	Mohamed Hocem	G	335 79 64	
16.	Rou Ki'Asaïol	F	3 66. 36 33	
17.	Youssef Samiouna	H	326-97-27	
18.	Youssef/Saïol Maïsi	H	332 37 18	
19.	Abdoul-Mehaimin	M	340 07 28	
20.	BENOMER A-TARA	M	335-40-03	
21.	MIORINA Ibraïm-chery	H	425 69 62	
22.	RANAROKO RO	H	ARTELIA/AZARA 425 69 60	
23.	Dawusse MATA	M	325 77 34	
24.	Ahamadi Aydjou Nadi	M	341 89 45	
25.	SOIDRIDINE Abdenemane	M	345 60 62	
26.	Zaherati Haedi	F	madi-zaherati@pohr 348 69 89 -fr	
27.	Nassuria Ibrahim	F	323 48 51	
28.	FAKRE Ahamed	H	377 39 62	



Passion & Solutions

N°	Nom et Prénoms	H/F	Contact	Emargement
29.	Ahamada Bey Ahamada	H	Maire de Toalimajini 3267740	
30.	OMAD-KINE AH	H	Representant Communal 3223940	
31.				
32.				
33.				
34.				
35.				
36.				
37.				
38.				
39.				
40.				
41.				
42.				



## PROCES VERBAL DE REUNION

**Date** : 20 octobre 2021  
**Lieu** : Bureau de la Finma (Anjouan)  
**Objet** : PREPARATION DU CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR)  
**Mission** : PROJET CONNECTIVITE INTER-ÎLES DES COMORES (PICMC)

### A. Introduction

Dans le cadre de l'élaboration du Cadre de politique de réinstallation du Projet PICMC,  
Des Ateliers de collecte d'information et de données auprès des Parties Prenantes du projet ont été faites au niveau des îles des Unions de Comores,  
Le Procès-verbal en est fait devant tous les directeurs faits durant l'atelier au Bureau de Finances à Mutsumudu



Ahamadi Hamadi Soufou

**B. DEROULEMENT**

**I - Points discutés:**

- Les présentations du Projet PICMC
- Le cadrage de politique de réindustrialisation et ses composants
- La Commission Ad' Hoc d'évaluation (CAE)
- Le Comité de Règlement des Litiges (CRL) - M&P
- La lutte contre les ISG / VCI
- Les critères d'éligibilité et la cut off date
- Les critères de viabilité

**II - Questions posées:**

- 1 - Comment Institutionaliser la CAE et CRL
- 2 - De quelle mixité territoriale parle-t-on
- 3 - Quelle est la place du 3<sup>e</sup> service des domaines
- 4 - Détails sur le Projet PICMC
- 5 - Quel sont les étapes des études

**III - Réponses apportées :**

- 1 - les Institutions créées seront opérationnelles par décret
- 2 - Mixité territoriale des Biens pouvant être affectés
- 3 - Le Domaine joue un grand rôle dans la délinquance du foncier foncier
- 4 - Rappel du Projet PICMC
- 5 - CPR puis P.A.R après M.O.P.S

**IV - Perceptions du projet:**

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

**V - Suggestions et recommandations:**

- Pouvez vous nous envoyer un rapport concis du CPR
- 
- 
- 
- 
- 



Ahamadi Houniadi

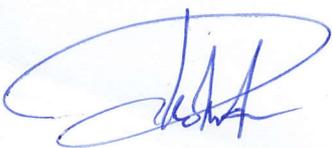
**D. Conclusion**

En Général, les participants ont pu constater de l'importance des études liées à la réinstallation et ils sont satisfaits et s'engagent pour l'atteinte des objectifs du projet PICMC

- Beaucoup d'informations concernant
  - les membres de la CAE
  - les membres de la CRL
  - les niveaux de la CRL
  - les sites de réinstallation

La réunion s'est terminée à 11 h 30 min  
Fait à Mutsumu du 20/10/2021

Le rapporteur

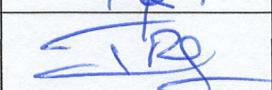
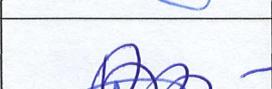
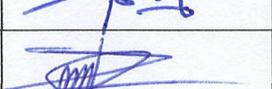
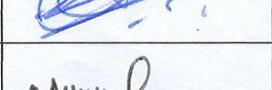
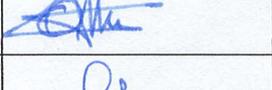
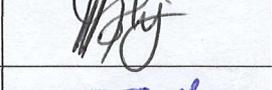


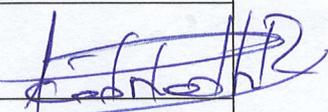
Représentant de l'audience

Ahamadi Houmadi Saïjon

## FICHE DE PRESENCE

**Date** : Mercredi 20 octobre 2021  
**Lieu** : NUTSAMUDU - ANJOUAN.  
**Objet** : PREPARATION DU CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR)  
**Mission** : PROJET CONNECTIVITE INTER-ÎLES DES COMORES (PICMC)

N°	Nom et Prénoms	H/F	Fonction	Contact	Emargement
1.	FANOMEZANA Jacques E. Michel	H	ARTELIA/AEQUO Chargé d'étude	+261 3491 412 00	
2.	Ahamadi Houmad M	M	Délégué	342 08 24 424 09 30	
3.	TARAZOU Ahmed	H	Délégué régional	329 45 67 407 43 48	
4.	Richard Hissimil rabiu	H	Responsable de l'aménagement	388 44 48 421 56 29	
5.	MIORINA Raimonahy	H	Expert en Reinstallation ARTELIA - AEQUO Fautin	+261 32 12 960 00 425 69 62	
6.	Said Yaousof nohion	H	ARTELIA - AEQUO	434 01 14 364 54 69	
7.	PANTAROKOTO 20	M	Expert en Reinstallation ARTELIA - AEQUO	425 69 60	
8.	Mouzma Nassou	F	ARTELIA/AEQUO	363-03-70	
9.	Fadhila Otman	H	ANAM	335.29.71	
10.	Fatima Ahmed Zoukat	F	AGID	33662 21	
11.	Abdou rabi Sikel	H	chef du se cadastre	332 12 48	
12.	Rohamed Oussone	H	chef du departem AES INSEGA	460 00 20	

N°	Nom et Prénoms	H/F	Fonction	Contact	Emargement
13.	Fakiri Saïd	H	chef de stat, Dir. Economie	3215757 4415757	
14.	Saïd Saïm		Agent - Trésor	339 2786 439 2786	
15.					
16.					
17.			Délégué Hamadi Hamadi Saïm		
18.					
19.					
20.					
21.					
22.					
23.					
24.					
25.					
26.					
27.	Arrêté la présente au nombre de 14 (quatorze) participants.				
28.					



## PROCES VERBAL DE REUNION

**Date** : 19/10/2021  
**Lieu** : VASSY - ANJUAN  
**Objet** : PREPARATION DU CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR)  
**Mission** : PROJET CONNECTIVITE INTER-ÎLES DES COMORES (PICMC)

### A. Introduction

Dans le cadre du projet connectivité inter îles des Comores, une réunion de préparation du cadre de politique de réinstallation s'est tenue à Vassy regroupant les villageois et les représentants des bureaux d'études ARTELIA-Aequo.  
La réunion s'est déroulée dans une ambiance paisible et d'entente.  
A cet effet, plusieurs questions sont posées et les villageois ont porté les réponses.

  
LE MAIRE  
SAIDOU BRAHIM SAHADA

**B. DEROULEMENT**

**I - Points discutés:**

- Activités
- Ports
- Chemin d'accès au port
- Avantages

**II - Questions posées:**

- Nombre de vedettes et quantité de poissons pêchés
- Existence d'une place villageoise libre
- Existe-t-il un autre site mieux que Vassy
- Si le site est choisi, n'y aura-t-il pas de problèmes
- Les infrastructures
- Activités économiques
- Population locale et longueur du village

**III - Réponses apportées :**

- 20 vedettes et une vedette peut pêcher jusqu'à 200 kg.
- Pas de place villageoise libre
- Seul le site de Vassy est mieux placé
- Il n'y aura aucun problème si le site est choisi
- Ecole primaire, secondaire, hôpital, Etat, Civil
- Agriculture, pêche et commerces
- 3000 habitants avec 2 km de longueur

**IV - Perceptions du projet:**

- Développement de la commune
- Réduction du chômage
- Réduction du trajet vers Mohéli
- Développement des commerces

**V - Suggestions et recommandations:**

- Main d'œuvre doit être choisie dans la commune
- Respecter les coutumes et mœurs des travailleurs
- Protection des biens et êtres
- Former un comité local pour la lutte contre le VBG

**LE MAIRE**

SAIDOU BRAHIM SAHADA



**D. Conclusion**

A l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés et les questions posées ont été synthétisés et structurés autour des axes essentiels :

- Activités
- Engage
- Appréciations
- Suggestions

Toutefois, les villageois sont impatients de voir la réalisation de ce projet.

La reunion s'estarrété à 12 h 30 min  
Faite à Vasey, le 19/10/ 2021

Le rapporteur

Représentant de l'audience



SAIDOU BRAHIM SAHADA

2

Nom	Sexe	-Carte	Fonction	Signature
Bouhoubadi charif	M	8561556	Enseignant	
Ansaya Ahmed	M	3232381	Pêcheur (P. cooperative)	
Ali Mohamed	M	3366561	chef de village	
Mohamed Madjid	M	3488108	agriculteur pêcheur	
Zaidou Saïdou	M	3787573	pêcheur	
Nassou Abdou	M	3524095	agriculteur	
Soufiane Houmed	M	3389986	Enseignant	
Djihadi Bacar	M		Notable	
Ali Moussa	M	3482078	pêcheur	
Ihissane Moussa	M	3253532	Etudiant	
Ahmed Baco	M	3432325	pêcheur	AHMED
Moussed Ben Ali Abou	M	3230227	Commerçant	
Abacar Halidi	M	3334925	pêcheur	
Houmadi Halifa	M	3694144	cultivateur	
Eliamine Moussa	M	3733743	Etudiant	
Moustawi Abdou	M		élève	
Abdallah Hachim	M		cultivateur	
Stina Amuna Mohamed	F	3356308		



LE MAIRE

SAIDOU BRAHIM SAHADA

## PROCES VERBAL DE REUNION

**Date** : 17/10/2021  
**Lieu** : Chindini  
**Objet** : PREPARATION DU CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR)  
**Mission** : PROJET CONNECTIVITE INTER-ÎLES DES COMORES (PICMC)

### A. Introduction

- Prise de parole du Notable à Chindini
- Introduction et présentation du projet PICMC (Artelia-Aequo)
- Objectif de la réunion Communautaire
  - Collecte de données sur le secteur activité (Kwassa, la pêche, Transport, Doker, et les Commerçants)
  - Explication du principes d'entretien
  - Explication du principes de réinstallation
  - Explication du Mécanisme de Gestion des plaintes
  - Explication du critère d'éligibilité et du Cut off date



**B. DEROULEMENT**

I - Points discutés:

- Données Socio économique et données Statistiques
- Localisation du site de l'installation
- Mécanisme de Gestion du plateau
- VBG

II - Questions posées:

- Qst 1 : Quelles sont activités économiques existant en relation avec le projet PICME
- Qst 2 : Combien sont les opérateurs de Kwassa, Pêcheurs,
- Qst 3 : Quel est le site de l'installation que vous proposez
- Qst 4 : Est-ce qu'il existe un plateau de gestion des plateaux

III - Réponses apportées :

- Rep 1 : Kwassa, Docher, Transport Terrestre, Marché Pêcheurs

IV - Perceptions du projet:

- 
- 
- 
- 
- 
- 

V - Suggestions et recommandations:

- Renforcement de Capacité
- 
- 
- 
- 
- 



## Séances de distribution :

- Qst 1 : les activités impactées par le projet
- Rep 1 : Kwassa : appartient au Coopérative de la pêche : 13

Pêcheurs : 300 à 400 pêcheurs

Marché : Association des femmes : 90

Transport Teneste :

- Chantier Naval : 1 (le Bon Prix) : 3 personnes
- Decker : 4 personnes

- Qst 2 : site de réinstallation :

Rep 2 : Lieu : MDJIVOURIZE

Statut : Terrain public

Superficie : Illimitée

la Commune pour ~~la~~

- Qst 3 : Plateforme au MBP

Rep : Existe une plateforme de MBP au niveau Commune

Conseil notable au niveau local

- Remarque : Prix de Kwassa sans moteur : 1 million FC

avec moteur : 4,5 millions FC

Moteur (1) : 3,5 millions FC

Moteur (2) essence : 3,6 millions FC

Entretien/moteur : 5000 FC / Bouge

Frais entre Chindin et Fomboni : 10000 FC      20000 FC l'Entretien

Chindin et Anjan : 20000 FC



**D. Conclusion**

[Empty rectangular box for conclusion]

La reunion s'estarrêté à ..... h..... min  
Faite à ..... le ..... 2021

Le rapporteur

Représentant de l'audience

*[Handwritten signature]*

*Foulaiti halifa*



Trayek : 1 foto per jour

Capacité du kowassa : 12 passagers sans inclure le  
l'équipage

Equipe : - - - Gilet

- Belt à pharmacie

GPS

Telephone

Eau



La réunion s'est terminée à

Page 4

Représentant de l'audience

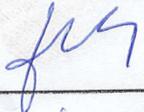
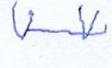
Le rapporteur



*[Handwritten signature]*  
Toussaint

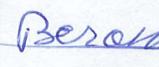
## FICHE DE PRESENCE

**Date** : 17 octobre 2021  
**Lieu** : Chindini  
**Objet** : REUNION DE PREPARATION DU CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR)  
**Mission** : PROJET CONNECTIVITE INTER-ÎLES DES COMORES (PICMC)

N°	Nom et Prénoms	H/F	Contact / Attribution	Emargement
1.	RAMAROKOTO Zo L.	H	425.69.62 ARTEUA/AEQUO	
2.	Danday Youwaf	H	085 535 2 352 13 04	
3.	BABAHANTOUBEU	H	Pecheur	
4.	MOISSUKE HASSANI	H	359 48 47	
5.	TOULAIBEHALIFA	H	480 15 96 Responsable Pêche	
6.	BOINA LaGuera	H	425 08 38 Cultures	
7.	Mahamoud MIBADJINI	H	Agent telecom 335 95 44	
8.	AbdelWahid Ibrahim	H	CHEF du Village 413 32 26	
9.	Soud Soutari	H	Cultivateur	
10.	Soudjoug Oudrouini	H	062 00 14 Pecheur	
11.	Abdellah Meani	H	Pecheur	
12.	Abdhamed Oudouadi	H	33 80 2 21 Pecheur	



Passion & Solutions

N°	Nom et Prénoms	H/F	Contact	Emargement
13.	Abdoul ATHOUmani	H	Pêcheur	
14.	CHAMSSOUDINE ALI	H	Pêcheur	
15.	Imadoudine yousoff	H	Pêcheur 333094	
16.	Abdou Salami	H	3510802	
17.	Ahmed Saed	H	3205882 Pêcheur	
18.	Amadou BERAOL	H	480 1674 Petit Pêcheur	
19.	Aboubar Abdou	H	Historien 3474723	
20.	Boungad Bekamali	H	Pêcheur	
21.	Simba Karim	H	3577711	
22.	Doudg Hamaty	H	336 17 61	
23.	Vasser AT Rouenoi	H	336 66 86 Commandant	
24.	AMED ABDOUSOIGNI	H	3475378 Etudiant	
25.	Haroun Vakaya	H	364 99 05 Commandant	
26.	HASSANE TOCHA-OUKRO	H	PÊCHER	
27.	Hamada Hassoui	H	Agent ANA01 440 58 09	
28.	Idari Hoceli	H	422 8388 Pêcheur	



Passion & Solutions

N°	Nom et Prénoms	H/F	Contact	Emargement
29.	Patrick Van Herten	H	30462646 Commandant	
30.	DAMAIL-SADI	H	3263868 Pêcheur	
31.	Hamada Saïd	H	cultivateur	
32.	SADAM ANADONAR		3768827 Commandant	
33.	Kodabi Saïd-Amed	H	46358-60 Pêcheur	K.S, A
34.	Saïd Soufedi	H	3586645 Pêcheur	
35.	Mhadji Bacon	H	3390360 Pêcheur	
36.	Abdullah Yousof	H	Pêcheur	Abj
37.	El-Ezzar Ahmed	H	3319014 Commandant	
38.	Mohamed Abdallah	H	3384934 Commandant	
39.	AMARDIE/ALI	A	Commandant	
40.	Maoui Zoini	H	Choufleur	
41.	FANOMEZANA Jacquès Eldre R.	H	ARTELIA/AEQUO +261 34 91 41 200	
42.	MIRYNA Raimahay	H	ARTELIA/AEQUO +261 34 81 650 50	

43/Moissi Elhadji H 00269 3257815  
44/Doubedi Traoufi Md H 3383617  
Président des Pêcheurs